



La lettre de votre Administrateur EDF

Lettre n° 61

Juillet 2015

Dans ce numéro :

- AREVA, l'ÉTAT et le Chevalier blanc EDF 1
- De la loi TE à la PPE en passant par la SNBC... 2
- L'Union de l'Énergie 2
- Le sauvetage d'AREVA ne doit pas couler EDF 3
- Perspectives économiques 4
- À votre écoute 4



Christian TAXIL

taxil.ca@gmail.com

+336 64 78 24 38

ÉDITO

Chacun doit pouvoir donner un sens à son travail et pour ce faire, il doit ainsi être associé aux orientations de son entreprise et il doit pouvoir les comprendre. À EDF, Cap 2030 est désormais lancé. C'est une bonne initiative pour discuter de l'avenir du Groupe EDF qui évolue dans un environnement technologique, concurrentiel, politique et sociétal en profond changement.

Tout d'abord, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, qui devrait être adoptée définitivement d'ici fin juillet, comprendra des mesures ayant un impact direct sur les activités et le développement d'EDF. Ensuite, la Commission européenne a publié le 25 février dernier

son cadre stratégique pour une Union de l'Énergie afin d'accélérer la mise en œuvre effective de la concurrence en Europe. De plus, les prix bas des marchés de gros de l'énergie couplés à l'absence de signal prix significatif du carbone pèsent durablement sur les marges et les décisions d'investissement des acteurs de la filière énergétique. En outre, le contexte économique général, avec une sortie de crise qui se fait plus qu'hypothétique, ne soutient pas la croissance espérée des consommations. Par ailleurs, les difficultés auxquelles la filière nucléaire fait face, tant à l'externe avec la situation financière d'AREVA, qu'en interne concernant le long fleuve

tranquille que n'est pas le chantier EPR de Flamanville, doit interroger un business model d'EDF qui resterait trop nucléocentré. Enfin, l'irruption de la « digitalisation », et demain de « l'uberisation », dans le secteur de l'énergie bouleverse les activités traditionnelles des énergéticiens et plus largement de l'économie.

Dans ce contexte, EDF prend-elle le bon cap ? A-t-elle les moyens financiers de ses ambitions ? Les salariés se retrouvent-ils dans les orientations et y trouvent-ils leur place, aujourd'hui et demain ? L'État, actionnaire très majoritaire, prend-il toute sa place de stratège et de partenaire ?

AREVA, l'ÉTAT et le Chevalier blanc EDF

Après l'annonce de 4,8 milliards de pertes en mars dernier par AREVA, l'État, actionnaire à 86,5 %, cherche à trouver une issue. Tout d'abord en interne, AREVA met en place un plan de performance avec 5 000 à 6 000 suppressions de postes. Puis, c'est à EDF que le Gouvernement a demandé de se mobiliser, EDF ne pouvant se désintéresser de la survie de son principal fournisseur-prestataire.

Enfin l'État a annoncé vouloir recapitaliser AREVA, sans en préciser le montant en espérant qu'il soit le plus limité possible...

Alors que certains estiment qu'il faut injecter dans AREVA près de 7 milliards d'ici fin 2017, l'offre de rachat des activités d'AREVA NP proposé par EDF ne résout pas à elle seule l'équation financière d'AREVA et le montant est contesté par AREVA.

Pour EDF, il s'agit de préserver l'avenir d'un acteur majeur de la filière nucléaire française dont nous avons besoin pour réussir les défis de la maintenance du parc, du grand carénage ou du développement du nouveau nucléaire.

Mais faut-il encore qu'EDF ne prenne pas les risques et dettes portées par AREVA et que l'État assume sa part de responsabilité !

Lire la suite en p.3...



« Aujourd'hui, ni la loi TE, ni la SNBC, ni la PPE ne donnent une vision d'avenir pour la filière nucléaire. »

De la loi TE à la PPE en passant par la SNBC... où est l'avenir de la filière nucléaire ?

Après son adoption par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture le 26 mai, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte est en ce moment réexaminé en commission au Sénat. Il devrait être adopté définitivement fin juillet.

Il comportera notamment le plafonnement de la puissance nucléaire à 63 GWh (obligeant EDF à fermer des capacités nucléaires lorsqu'il raccordera l'EPR de Flamanville sur le réseau), la diminution de la part du nucléaire à 50 % à l'horizon 2025 et la réduction de la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030.

De plus, il instaure deux nouveaux outils de pilotage.

Premièrement la « Stratégie Nationale Bas Carbone » (SNBC). L'État va ainsi fixer des objectifs de long terme (facteur 4) et par périodes de 5 ans, les plafonds d'émissions (budgets-carbone) que la France ne doit pas dépasser. Pour respecter ces plafonds, une stratégie dite « bas carbone » sera établie pour 3 périodes de 5 ans succes-

sives. Les politiques nationales en matière de transports, d'aménagement, de production d'énergie, d'agriculture prendront en compte cette stratégie.

Deuxièmement la « programmation pluriannuelle de l'énergie » dite PPE. Le projet de loi fusionne les exercices de programmation existants dans tous les secteurs de l'énergie (électricité, gaz et chaleur) dans un outil unique qui comporte plusieurs volets : amélioration de l'efficacité énergétique et économies d'énergie ; sécurité d'approvisionnement ; soutien à l'exploitation des énergies renouvelables ; le développement et l'optimisation. La programmation pluriannuelle de l'énergie sera établie pour trois périodes de 5 ans successives.

Alors que la loi n'est toujours pas adoptée, les premières réunions de travail sur la SNBC et la PPE ont été organisées. À cette occasion, la Direction Générale de l'Énergie et du Climat a présenté différents scénarios cohérent avec le futur projet de loi pour finalement aboutir à un scénario (intitulé AMS2 run2) dont les hypothèses retenues sont « durée de vie de 41 ans pour les centrales cons-

truites avant 1985 », « 50 ans pour celles construites après 1985 ». Dans ce cas, en 2025, ce sont la moitié des réacteurs du parc d'EDF qui seront arrêtés ! Comment peut-on raisonnablement présenter un tel scénario destructeur de valeur pour l'entreprise, ses salariés et plus largement pour la collectivité nationale et l'industrie française ?

EDF a tout son rôle à jouer dans la transition énergétique. Le parc de production historique est une vraie richesse pour faire bénéficier aux Français d'économies liées à la maîtrise des coûts et permettre de financer une vraie transition des usages énergétiques carbonés vers l'électricité décarbonée mixant le nucléaire, l'hydraulique et les EnR.

Le « grand carénage » doit permettre de moderniser le parc, d'améliorer la sûreté et de prolonger la durée de vie des centrales bien au-delà des 50 ans.

Il est urgent que l'État qui ne cesse de gesticuler depuis des années sur l'avenir de la filière nucléaire engage des actes en cohérence. Aujourd'hui, ni la loi TE, ni la SNBC, ni la PPE ne donnent une vision d'avenir pour la filière nucléaire.

Union de l'Énergie

La volonté de la Commission européenne d'éliminer les obstacles à la circulation de l'énergie a été réaffirmée dans sa proposition d'Union de l'Énergie le

25 février 2015. De nouvelles réglementations sont donc en préparation, qui pourraient conduire sur le moyen terme à la suppression des tarifs réglementés de

vente et, sur le long terme, à modifier le périmètre des marchés nationaux de l'électricité et du gaz vers un périmètre européen.

Le sauvetage d'AREVA ne doit pas couler EDF

Nous avons évoqué la problématique du Gouvernement qui souhaite une solution lui permettant le sauvetage d'AREVA sans mettre, trop profondément, la main à la poche.

Pourquoi l'État ne recapitalise-t-il pas rapidement ?

L'État, actionnaire majoritaire d'AREVA, sait qu'une recapitalisation pèserait plus de 7 milliards d'euros. Cependant celle-ci serait inutile en l'état. En effet, la situation de l'entreprise trouve sa source à la fois dans des erreurs majeures de stratégies que le Conseil d'administration d'AREVA, et donc l'État, a validées (acquisition d'Uramin, contrat EPR d'OL3...), mais aussi dans des choix managériaux qui pèsent sur les coûts de l'entreprise. Ainsi un plan de performance a été annoncé au sein d'AREVA afin de diminuer les coûts, mais il faut également gérer les conséquences des erreurs stratégiques. Or la construction de l'EPR finlandais (OL3), prévue initialement en 4 années pour un montant de 3 milliards d'euros, n'est toujours pas finie et devrait coûter 8,5 milliards d'euros. De plus, il s'agit d'un contrat avec une clause particulière : « Nous avons un contrat à prix fixe clés en main en vertu duquel le fournisseur s'est engagé à livrer un réacteur nucléaire conformément à ce contrat et satisfaisant aux normes de sécurité finlandaises. D'après le contrat, le fournisseur est responsable des retards et des coûts qu'ils entraînent » rappelle le client finlandais qui réclame déjà des dommages et intérêts à hauteur de 1,8 milliard d'euros... Ainsi il n'y a pas moyen d'estimer le risque de coût du projet à terminaison, ni le montant global du risque lié à une non-réalisation : c'est donc un puits sans fond. AREVA a donc lancé également un contentieux réclamant 2,6 milliards d'euros,

mais la procédure en cours peut durer des années. Il est pourtant fondamental à la fois que le risque soit arbitrable, mais aussi que l'enveloppe soit mieux encadrée pour éviter toute fuite en avant. On peut comprendre la réticence de l'État à engager de nouveau des fonds, ce qui pourrait être assimilé à un chèque en blanc vis-à-vis du client d'OL3. Idem pour EDF positionnée pour reprendre AREVA NP.

Et pour EDF, quel est l'intérêt ?

EDF est le principal client d'AREVA en France qui lui fournit une grande partie du combustible, gère les combustibles usés, assure des services de maintenance et d'exploitation, délivre les pièces nécessaires à la fabrication des réacteurs EPR de Flamanville, Hinkley Point... C'est donc un fournisseur essentiel à la réalisation de l'activité nucléaire du Groupe et de sa stratégie future avec la mise en œuvre du grand carénage et la définition du nouveau modèle d'EPR (EPRNM).

La proposition d'EDF a-t-elle un sens ?

Dans l'intérêt d'EDF, le fournisseur AREVA doit donc être en mesure de continuer ses activités. À la demande de l'État qui souhaite trouver une solution permettant de limiter sa recapitalisation, EDF a fait une offre non engageante proposant d'acquérir AREVA NP. Cette proposition permet de mettre sur la table environ 2 milliards d'euros par rapport à la problématique de recapitalisation d'AREVA. Elle a en outre l'intérêt d'acquérir le contrôle d'une filiale qui œuvre sur l'ingénierie de la chaudière nucléaire ou les services à la base installée, donc dans le cœur d'activité de la production nucléaire du Groupe EDF. Il subsiste néanmoins de nombreuses

questions sur la mise en œuvre

d'une telle solution, si elle devait se réaliser, notamment concernant le financement de l'acquisition ou la création d'une entité dédiée d'ingénierie avec mise à disposition de personnel issu d'AREVA NP et d'EDF, pour les projets de développement d'EPRNM par exemple.

Quels sont les risques ?

Pour EDF, il est fondamental de faire la liste de tous les risques antérieurs à l'opération et de les chiffrer. Concernant celui d'OL3, vu la complexité et la difficulté à évaluer le niveau du risque, tout engagement d'EDF doit se faire en s'immunisant du risque OL3. En outre, n'oublions pas les autres risques comme les conséquences possibles d'une décision de rejet de la cuve de Flamanville 3 par les autorités de l'ASN, etc.

Le rôle de l'État en fine ?

L'État est à la fois présent majoritairement au capital d'EDF et à celui d'AREVA. De plus, il a la main sur la politique énergétique. Il maîtrise donc l'avenir de la filière et doit se comporter en État stratège comme nous l'avons appelé de nos vœux et le répétons régulièrement. Malheureusement, on peut être particulièrement sceptique sur la cohérence de l'action de l'État à la lumière des dispositions de la loi de transition énergétique ou des premiers scénarios présentés à la PPE (cf. article p.2). Il est urgent que l'État adopte une politique globale, responsable qui donne un avenir durable à la filière énergétique française et permette aux citoyens de continuer à bénéficier des atouts d'une énergie décarbonée et bon marché.



Perspectives économiques



Tout d'abord, les effets de la crise économique (croissance atone) entraînent des baisses de consommation d'énergies. Les marchés de fournitures de gaz ou d'électricité n'ont pas de perspective de croissance à court terme. Si la croissance mondiale montre globalement des signes de ralentissement, l'Europe est, elle, particulièrement touchée et cette tendance paraît durable. C'est le scénario de « japonification » de l'Europe défendue par Paul Krugman, prix Nobel d'économie, qui prédit que « l'Europe va dès lors aller mal pendant de longues années ».

De plus, le boom du gaz de schiste a fait chuter sensiblement les prix du gaz aux États-Unis. L'usage du gaz s'est ainsi fortement développé outre-Atlantique, principa-

lement aux dépens du charbon, le surplus de charbon étant alors exporté, en particulier vers l'Europe. Son prix a donc également baissé en Europe depuis quelques années.

Eu égard au mécanisme de formation des prix de l'électricité sur les marchés de gros par l'application du mécanisme de « merit order », les centrales à charbon sont dorénavant plus compétitives que les centrales à gaz, malgré la chute du cours du gaz consécutive à la baisse de prix du pétrole.

Par voie de conséquence, les prix du gaz et de l'électricité ont fortement baissé sur les marchés de gros.

Concernant l'électricité, cette baisse de prix est amplifiée par les gros volumes de production d'énergies renouvelables (EnR) électriques qui arrivent sur un marché atone. En effet, les investissements dans les EnR ne cessent de croître, car ils sont significativement subventionnés par les États,

préservant ainsi leur rentabilité et les protégeant des aléas de marché. Le marché européen de l'électricité peut donc être considéré en surcapacité pour les années à venir.

Par ailleurs, ces prix bas sont naturellement un frein aux investissements pour tout autre moyen de production que ceux actuellement subventionnés.

Il est urgent que dans le cadre de la COP21, qui se déroulera à Paris au mois de décembre avec l'ambition de conclure un accord mondial visant à limiter le réchauffement climatique à 2 °C, le sujet du financement soit abordé et permette la fixation d'un système pérenne de taxation du carbone. Ce mécanisme permettrait de donner un bon signal au marché pour le développement de toutes les énergies décarbonées sans l'effet pervers des tarifs de rachats. Il offrirait également les leviers de financement des projets d'efficacité énergétique et services associés.

« Le marché européen de l'électricité peut donc être considéré en surcapacité pour les années à venir. »

À votre écoute

Le Conseil d'administration d'EDF définit et veille à la mise en œuvre des grandes orientations dans les domaines stratégique, économique et industriel. Il vote le budget, le plan moyen terme, le plan stratégique, le contrat de service public, propose les dirigeants et fixe leur rémunération, autorise les opérations de croissance ex-

terne et supervise le processus d'audit et de contrôle interne.

Le Conseil d'administration est donc le lieu privilégié pour promouvoir le projet industriel et social auquel vous aspirez. En tant qu'administrateur salarié, je défends un modèle économique qui ne soit pas limité aux seuls critères financiers.

J'ai à cœur de porter votre voix au plus haut niveau du Groupe EDF et de défendre sa pérennité sur le long terme.

N'hésitez donc pas à prendre contact avec moi pour me faire part de votre expérience, évoquer les sujets de stratégie qui vous préoccupent.

Je suis à votre disposition.